

INTRODUCTION*

L'ampleur de l'effort économique déployé durant et après la guerre a été telle qu'en moins de dix ans l'économie canadienne s'est fort industrialisée. Raffermie après la guerre, cette nouvelle situation a déterminé le réveil complet d'une économie de temps de paix dont la texture, cependant, diffère de celle d'avant la guerre. Des ajustements de longue portée s'imposent encore qui tiendront compte des progrès économiques réalisés par le Canada durant la guerre, de la détérioration de la situation économique de l'Europe et de l'importance plus grande des États-Unis comme facteur capable de déterminer les niveaux du commerce mondial, comme concurrent et comme marché. Toutes les industries canadiennes traversent nécessairement cette phase d'adaptation et de réadaptation économiques. L'État, tant au point de vue fédéral que provincial, leur vient en aide, surtout lorsque les mesures qui s'imposent ne relèvent pas de l'entreprise privée ou du particulier. La présente introduction a pour objet d'étudier d'une manière générale et topique les changements subis par l'économie canadienne depuis 1939 de même que les mesures associées à ces changements que le gouvernement fédéral a adoptées durant et après la guerre. Le chapitre XXVII contient une étude plus détaillée de l'activité des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de reconstruction d'après-guerre.

Dès avant la fin des hostilités, le gouvernement fédéral, afin de mettre l'économie canadienne en harmonie avec la situation d'après-guerre, avait reconnu la nécessité d'y apporter certains ajustements. Il en est résulté un programme exposé en avril 1945 dans un livre blanc intitulé *Emploi et revenu* (résumé dans l'*Annuaire du Canada* de 1945, pp. 878-882). Dans son document, le gouvernement a déclaré "ouvertement qu'il préconisait un niveau élevé et stable du travail et des revenus et, par conséquent, une norme de vie plus élevée comme étant le but principal de sa politique", et il a fait comprendre que "si cette politique doit réussir, l'effort pour la réaliser doit animer toutes les mesures économiques du gouvernement" et "qu'elle doit être acceptée sans réserve par tous les groupes et les organisations économiques comme étant un objectif national qui surpasse en importance tous les intérêts de partis ou de groupes".

Les changements économiques et industriels de l'après-guerre, en dehors de ceux qui ont nettement un caractère de reconstruction, et le rôle que le gouvernement fédéral a joué pour aider à y faire face, peuvent être commodément étudiés sous les rubriques suivantes: 1° Fonctions changeantes du gouvernement; 2° Placements privés et publics; 3° Commerce extérieur; 4° Problèmes spéciaux de l'industrie; 5° Le marché de la main-d'œuvre; et 6° Sécurité sociale. Toutefois, avant de passer à l'étude de ces sujets, il est bon de jeter un rapide coup d'œil sur les conditions économiques à la faveur desquelles ces changements se sont produits.

Climat économique de la période d'après-guerre.—La cessation de l'effort de guerre industriel et militaire et l'expansion des initiatives économiques de temps de paix, qui viennent remplacer les achats massifs de matériel de guerre effectués par le gouvernement, sont des parties complémentaires de la tâche de la reconstruction. Malgré d'innombrables difficultés, ces deux objectifs ont été atteints sans créer trop de malaise économique, de sorte que l'emploi aussi bien que le revenu national se sont maintenus à des niveaux élevés durant la période de transition.

* Préparé par la Division des recherches et du développement économiques, ministère du Commerce.